

# Mise en place d'un système d'éclairage du terrain de football synthétique du Legta de Dardilly

## CAHIER DES CHARGES

### \* I°) OBJET ET CONDITIONS, ET DUREE DU MARCHÉ

La présente consultation concerne des « **travaux d'installation d'un système d'éclairage du terrain de football synthétique du Legta de Dardilly** » en vue d'une utilisation nocturne pour la pratique sportive.

Les offres seront valables 90 jours à compter de la réception de ces dernières.

La période de validité du marché est fixée à 3 mois à compter de la date limite de réception des offres, soit jusqu'au 4/08/2018.

### \* II°) DESCRIPTIF DETAILLE DES TRAVAUX A REALISER

Les travaux à réaliser sont les suivants :

Il s'agit :

- Construction de 4 blocs supports de mat,
- Installation de 4 mats,
- Installation de système d'éclairage permettant d'obtenir un niveau d'éclairage de 100 lux sur le terrain,
- Réalisation des tranchées,
- Réalisation de chemin de câbles et percement de mur,
- Installation d'une armoire et circuit de protection et commande.

Pour l'ensemble du chantier:

- Balisage et mise en sécurité des chantiers,
- Evacuation des déchets.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée par les matériaux et les interventions jugées nécessaires par le prestataire.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Prix (50 %)
- Valeur technique (40 %)
- Délai d'exécution (10 %).

### **3°) Délai de réalisation des travaux**

L'EPLEFPA déterminera avec le candidat sélectionné l'ordre de réalisation souhaitable des différents chantiers.

Les différents travaux devront être réalisés sur la période du 1/06/2018 au 30/0/2018 pour les supports. L'installation des mats, éclairage et commande devra être achevée au 1/08/2018.

Tout report dans les délais de réalisation du chantier devra être justifié, et pourra donner lieu à des courriers écrits et pénalités.

### **III°) CONDITIONS DE REALISATION DES TRAVAUX**

#### **1°) Horaires de réalisation des chantiers et planification**

Les horaires impartis sont ceux de l'établissement, à savoir : lundi au vendredi de 8h à 18h.

Les conditions d'accès au site seront définies avec la direction de l'EPLEFPA.

Un planning de réalisation sera produit par le candidat. Tout report de chantier, tout imprévu ou difficulté majeure dans les travaux, devront immédiatement être signalés et examinés avec la direction.

#### **2°) Livraison et déchargement des matériels**

Les matériaux nécessaires seront déchargés dans les horaires impartis, et dans une zone prévue à cet effet définie avec la direction. Les camions de livraison devront être équipés d'un hayon ou chargeur.

La circulation des véhicules de livraison devra respecter les conditions de précautions inhérentes aux diverses activités pédagogiques et de production se déroulant sur le site.

#### **3°) Exécution des travaux**

L'EPLEFPA rédigera avec le concours du candidat, avant le début d'exécution des travaux un plan de prévention vis-à-vis des principaux risques identifiés.

Le prestataire s'engage à respecter la réglementation du travail, les normes de sécurité et à prévoir le matériel nécessaire (échafaudage, nacelle etc...).

Le candidat s'engage à prendre toutes les précautions, et prévoir les équipements nécessaires durant les travaux, afin de préserver la sécurité des usagers.

Il devra pouvoir justifier des assurances nécessaires, dans les termes et selon les pièces demandées définies dans le règlement de consultation.

Les travaux devront être réalisés complètement et selon une bonne qualité de service fait. Tout manquement observé donnera lieu à une notification de la part de la direction de l'EPLEFPA afin que le candidat mette en place rapidement, et à sa charge, des actions correctives.

La bonne exécution des travaux sera suivie au quotidien.

Tous travaux supplémentaires devront faire l'objet d'un devis et d'une acception de l'EPLEFPA de Lyon Dardilly Ecully.

#### **4°) Respect de l'environnement et évacuation des déchets**

Le candidat s'engage, après en avoir examiné les modalités avec la direction de l'EPLEFPA, à assurer l'évacuation des différents déchets générés par le chantier, avec les équipements et selon les dispositions prévues à cet effet.

#### **\* IV°) CONDITIONS DE RECEPTION DES TRAVAUX**

Une visite de réception du chantier sera organisée à la fin du chantier, en présence notamment de la direction de l'EPLEFPA, et des membres de la commission d'appel d'offres de l'établissement.

Un document sera produit par le candidat récapitulant l'ensemble des équipements et pièces mises en place, et les opérations effectivement réalisés.

Les travaux prévus par le présent appel d'offre seront soumis à une garantie de plein achèvement d'une durée de 12 mois conditionnant le versement d'une retenue de garantie de 5%.